

Ces renseignements sont empruntés textuellement à l'opuscule de M. l'abbé DeLamarre que nous avons déjà recommandé dans la *Semaine Religieuse* ; autant que nous avons pu en juger, l'auteur de « La dévotion à saint Antoine de Padoue » a lui-même puisé ses informations aux meilleures sources. Son livre a d'ailleurs reçu l'approbation de Sa Grandeur Mgr Labrecque et les encouragements de Nos Seigneurs Bégin et Blais ; c'en est assez pour nous autoriser à le regarder comme un guide sûr.

Messieurs les curés peuvent donc, sans aucune hésitation, s'appuyer sur les documents que nous allons reproduire pour fonder dans leur paroisse toutes et chacune des principales pratiques religieuses instituées en l'honneur de saint Antoine.

Nos lecteurs voudront bien remarquer que les *visites*, et les *communions* dont il sera question dans les lignes suivantes et qui sont requises pour le gain de certaines indulgences, peuvent se faire dans n'importe quelle église et n'importe quel oratoire public. C'est là un point très important et qui rend facile l'accomplissement des obligations prescrites. Il n'y a, à notre connaissance, d'exception que pour l'indulgence attachée à l'exposition du Très Saint Sacrement le mardi de chaque semaine ; pour gagner cette indulgence, il faut, entre autres choses, visiter le Saint Sacrement exposé dans une église franciscaine.

Mais, en dehors de là, toutes les autres pratiques et bonnes œuvres en l'honneur de saint Antoine peuvent être établies dans les églises paroissiales et dans les chapelles publiques. Ainsi pour ce qui regarde la dévotion des treize mardis en particulier, rien n'oblige à faire la *visite* ou la *communion* dans une église de franciscains.

I

Le Pain de saint Antoine.

Nous n'entrerons pas ici en de longs détails. Cette œuvre est connue de tous nos lecteurs, la *Semaine Religieuse* en a déjà parlé plusieurs fois. Voici en deux mots en quoi elle consiste.

On commence, d'abord, par ériger au saint une statue soit dans une église, soit dans une chapelle. De chaque côté de cette statue on place un tronc. Le premier de ces troncs porte pour inscription : *Promesses*, le second : *Offrandes*.

Les personnes qui ont perdu quelque objet, qui veulent obtenir